|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | |  | | |
| Bureau de développement  des télécommunications (BDT) | | | | |
|  | | | | |
| Réf. | Circulaire BDT/IP/CSTG-8 | | | Genève, le 10 décembre 2015 |
|  | | | | |
|  |  | |  | – Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT  – A l'Observateur (Résolution 99)  – Aux Membres du Secteur UIT-D, aux Associés de l'UIT-D et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D  – Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D  – Aux Observateurs (organisations régionales et internationales) |
|  |  | |  |
|  |  | |  |
|  |  | |  |
|  | | | | |
| Objet: | **Réunions des Groupes du Rapporteur des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D en 2016** | | | |
| Madame, Monsieur,  En concertation avec Mme Roxanne McElvane (Etats-Unis d'Amérique), Présidente de la Commission d'études 1, et M. Ahmad Sharafat (République islamique d'Iran), Président de la Commission d'études 2, j'ai l'honneur de vous inviter aux réunions des Groupes du Rapporteur qui se tiendront en 2016. Ces réunions auront lieu au siège de l'UIT à Genève (Suisse), comme suit:  • Réunions des Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 1 de l'UIT-D pour toutes les Questions à l'étude  Date: 4-15 avril 2016  Informations détaillées sur:  <http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=1&sp=2014&blk=15702>  • Réunions des Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 2 de l'UIT-D pour toutes les Questions à l'étude et du Groupe de travail 1/2  Date: 18-29 avril 2016  Informations détaillées sur:  <http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=1&sp=2014&blk=15703>  En outre, des réunions d'experts seront organisées en février 2016 pour préparer les contributions aux réunions des Groupes du Rapporteur. Les réunions d'experts pour la Question 8/1 et la Résolution 9 se tiendront à Budapest (Hongrie), en association avec un atelier sur le passage de l'analogique au numérique. Toutes les réunions sont ouvertes à la participation des Etats Membres de l'UIT, des Membres du Secteur UIT-D, des Associés et des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D.  Les plans de gestion du temps et les projets d'ordre du jour peuvent être consultés sur le site web consacré à chacune de ces réunions (voir l'**Annexe 1**). Des renseignements détaillés sur la procédure à suivre pour s'inscrire et présenter une demande de bourse ou pour soumettre des contributions, ainsi que d'autres informations pratiques, sont donnés dans l'**Annexe** **2**.  Mme Christine Sund, Coordinatrice des Commissions d'études de l'UIT-D, se tient à votre disposition au cas où vous souhaiteriez de plus amples renseignements. Vous pouvez la joindre par téléphone: +41 22 730 5999, par télécopie: +41 22 730 5484 ou par courrier électronique: [devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int), site web: <http://www.itu.int/ITU-D/study-groups>.  Je sais pouvoir compter sur votre participation constante et active aux travaux de nos commissions d'études.  Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.  [Original signé]  Brahima Sanou  Directeur | | | | |

|  |
| --- |
| Annexe 1  Projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions  Les projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions des Groupes du Rapporteur, du groupe d'experts chargé de l'étude de Questions précises et des ateliers connexespeuvent être consultés sur:  Réunions des Groupes du Rapporteur pour la Commission d'études 1   * Réunions des Groupes du Rapporteur pour la Commission d**'**études 1 pour toutes les Questions à l**'**étude   Date: 4-15 avril 2016  Lieu: Genève (Suisse) [Informations](http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=1&sp=2014&blk=14029) détaillées: <http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=1&sp=2014&blk=15702>   * [Projet d'ordre du jour](http://www.itu.int/md/D14-SG01-OJ/fr) * [Projet de plan de gestion du temps](http://www.itu.int/md/D14-SG01-ADM/fr)   Réunions des Groupes du Rapporteur pour la Commission d'études 2  • Réunions des Groupes du Rapporteur pour la Commission d**'**études 2 pour toutes les Questions à l**'**étude et du Groupe de travail 1/2  Date: 18-29 avril 2016  Lieu: Genève (Suisse) [Informations](http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=1&sp=2014&blk=14029) détaillées: <http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=1&sp=2014&blk=15703>   * [Projet d'ordre du jour](http://www.itu.int/md/D14-SG02-OJ/fr) * [Projet de plan de gestion du temps](http://www.itu.int/md/D14-SG02-ADM/fr) * Des informations sur une manifestation en rapport avec la Question 3/2 (Cybersécurité) seront affichées sur le site web.   Réunions d'experts  • Réunions d'experts pour l'étude de la Question 8/1 (Commission d'études 1 de l'UIT-D) et de la Résolution 9 de la CMDT  Date: 15-19 février 2016  Lieu: Budapest (Hongrie)  Informations détaillées: <http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=1&sp=2014&blk=15729>  • Des projets d'ordre du jour et des informations complémentaires concernant l'atelier sur le passage de l'analogique au numérique seront affichés sur le site web. |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Annexe 2  Inscription, appui pour faciliter l'obtention des visas et demandes de bourse  Les inscriptions préalables se feront exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés par chaque administration et entité habilitée à participer. Les inscriptions en ligne débuteront le **lundi 14 décembre 2015** sur le site web <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.  Pour les réunions des Groupes du Rapporteur tenues à Genève, l'inscription sur place débutera le **lundi 4 avril 2016** à 8 heures et se fera au bâtiment Montbrillant. Les délégués qui se seront inscrits au préalable se contenteront d'apporter leur lettre de confirmation et de présenter une pièce d'identité avec photo. Les délégués qui ne se seront pas inscrits au préalable auront également besoin d'une lettre d'accréditation du coordonnateur désigné de leur entité pour pouvoir s'inscrire sur place.  Le rôle des coordonnateurs responsables des inscriptions est de s'occuper des formalités d'inscription pour leurs administrations et entités respectives. Vous pouvez avoir accès à la liste des coordonnateurs en vous connectant sur **TIES**, à cette [adresse](http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/).  Si nécessaire, le coordonnateur désigné peut demander un appui pour faciliter l'obtention des visas pendant la procédure d'inscription en ligne. Veuillez noter que la Suisse applique une procédure stricte pour l'obtention des visas. Les participants sont priés de lire attentivement la procédure à suivre décrite sur le [site web](http://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2014-2018/Pages/delegate-resources/visa-procedures.aspx). Veuillez noter qu'il faut au minimum trois semaines pour traiter une demande de visa Schengen.  En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur responsable des inscriptions ou de changement de coordonnateur, un représentant habilité doit communiquer officiellement au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions les nouvelles coordonnées (nom, prénom et adresse électronique), par télécopie (+41 22 730 5545/+41 22 730 5484) ou par courrier électronique ([bdtmeetingsregistration@itu.int](mailto:bdtmeetingsregistration@itu.int)).  Vous trouverez des renseignements concernant l'inscription ainsi que toutes les autres informations logistiques, comme les dispositions en matière d'hébergement et de visa, sur le site web consacré à chacune des réunions susmentionnées.  Il est à noter que, pour toutes les réunions d'experts additionnelles, l'inscription préalable doit également se faire en ligne sur le site web indiqué plus haut. Des renseignements pratiques sur les demandes de visa, l'hébergement et le lieu des réunions sont donnés sur le site web de chaque réunion d'experts.  Dans les limites du budget disponible, **une bourse par pays pour chaque commission d'études** peut être accordée aux participants de pays dont le PIB par habitant est inférieur à 2 000 USD, la priorité étant accordée aux pays les moins avancés (PMA) et aux participants qui présenteront une contribution à la réunion. Veuillez noter qu'aucune bourse ne peut être accordée pour les réunions d'experts.  Les demandes de bourses (une bourse par pays remplissant les conditions requises) doivent être agréées par l'Administration concernée de l'État Membre de l'UIT et soumises avant la date limite (**19 février 2016**).  Pour que le plus grand nombre possible d'États Membres remplissant les conditions requises puissent participer dans les limites du budget très restreint, et au vu du grand nombre de demandes de bourses, une **indemnité journalière de subsistance** appropriée, destinée à couvrir les frais d'hébergement, les repas et les faux frais, sera versée. L'UIT fournira aussi un **billet d'avion en classe économique** par l'itinéraire le plus direct.  Veuillez noter que vous devez d'abord **envoyer** votre inscription à la réunion de la Commission d'études qui vous concerne avant de pouvoir recevoir le formulaire de demande de bourse. Vous recevrez un formulaire distinct pour chaque réunion.  La **demande de bourse, approuvée et signée**, doit parvenir au Service des bourses **au plus tard le 19 février 2016**.  *Les formulaires reçus après cette date ne seront pas pris en compte.*  Interprétation  L'interprétation sera assurée en fonction des demandes des participants. Vous êtes donc invités à indiquer sur le formulaire d'inscription si vous avez besoin de langues autres que l'anglais avant **le 19 février 2016**.  Veuillez noter que les réunions d'experts additionnelles pour la Question 8/1, la Résolution 9et la Question 2/2 se tiendront uniquement en anglais.  Participation à distance aux réunions  Des services de participation à distance seront assurés pour les réunions des Groupes du Rapporteur des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D. En parallèle, la diffusion habituelle sur le web dans toutes les langues pour une réunion donnée sera assurée pour les réunions tenues à Genève.  Un compte TIES est nécessaire pour pouvoir accéder aux services interactifs de participation à distance et à la diffusion sur le web.  Questions à l'étude  Vous trouverez les titres et les définitions des Questions que doivent étudier les Commissions d'études, telles qu'ils ont été approuvés par la CMDT‑14, sur le site web des commissions d'études de l'UIT-D dans toutes les langues officielles:  • Commission d'études 1: <http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/index.asp?lg=1&sp=2014&stg=1>  • Commission d'études 2: <http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/index.asp?lg=1&sp=2014&stg=2>  Contributions aux travaux des commissions d'études  Vos contributions à ces travaux seront très appréciées. Vous pouvez bien sûr coordonner vos propositions avec celles d'autres administrations et organisations. Pour être publiée, une contribution commune doit avoir reçu l'approbation écrite de tous ses auteurs.  Conformément à la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014), les contributions pouvant être présentées aux réunions des commissions d'études ou des Groupes de Rapporteurs se répartissent en trois catégories: a) contributions pour suite à donner; b) contributions pour information; c) notes de liaison. Les dispositions suivantes s'appliquent:  • Toutes les contributions pour suite à donner reçues **45 jours calendaires** avant une réunion sont traduites et publiées au moins sept jours calendaires avant ladite réunion. Passé ce délai, l'auteur de la contribution peut soumettre le document dans la langue d'origine et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur.  • Toutes les contributions reçues moins de **45 jours calendaires, mais au moins 12 jours calendaires** avant une réunion, sont publiées mais ne sont pas traduites. Le secrétariat publie ces contributions tardives dès que possible et au plus tard trois jours ouvrables après leur réception.  • Les contributions reçues moins de **12 jours calendaires** avant une réunion ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. Elles ne sont pas distribuées et sont gardées pour la réunion suivante. Aucune contribution n'est acceptée après l'ouverture de la réunion.  • Les contributions doivent être accompagnées d'un **résumé** offrant un aperçu du contenu du document. Il convient de mentionner clairement quelle suite la réunion est invitée à lui donner.  • Les contributions soumises à la réunion *pour information* sont celles qui n'appellent aucune suite spécifique aux termes de l'ordre du jour (par exemple, des documents descriptifs soumis par des Etats Membres, des Membres du Secteur, les Associés ou des entités ou organisations dûment autorisées, des déclarations de politique générale, etc.), ainsi que les autres documents, considérés par le Président de la commission d'études ou le Rapporteur, après consultation de l'auteur, comme des documents d'information. Ces documents devraient être publiés dans la langue originale seulement (et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur) et faire l'objet d'un système de numérotation différent de celui utilisé pour les contributions soumises pour suite à donner.  • Les contributions *pour information* doivent être accompagnées d'un **résumé détaillé** qui sera traduit à l'intention des participants à la réunion.  • Les documents soumis aux commissions d'études **en tant que contributions ne devraient pas dépasser cinq (5) pages.** Pour les textes existants, on devrait utiliser des renvois au lieu de reprendre les textes *in extenso*. Les éléments d'information peuvent être regroupés dans des annexes ou fournis sur demande en tant que documents d'information.  Les contributions doivent être soumises à l'aide du modèle en ligne que vous trouverez à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-D/CDS/contributions/sg/index.asp>. Il vous faut annexer la version originale en format Word de votre contribution au formulaire de soumission en ligne pour garantir que les hyperliens, graphiques et tableaux s'affichent correctement.  Conformément au § 13.1 de la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014), la date limite pour la présentation des contributions a été fixée au **19 février 2016** pour les réunions des groupes du Rapporteur de la Commission d'études 1 et au **4 mars 2016** pour les réunions des groupes du Rapporteur de la Commission d'études 2. Les documents qui arriveraient après ces dates ne seront diffusés que dans la langue originale.   | Réunion | Date | Date limite pour les demandes de bourses | Date limite pour les demandes concernant l'interprétation | Date limite pour la soumission des documents  à traduire | | --- | --- | --- | --- | --- | | **Réunions des Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 1 à Genève** | 4-15 avril 2016 | 19 février 2016 | 19 février 2016 | 19 février 2016 | | **Réunions des Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 2 à Genève** | 18-29 avril 2016 | 19 février 2016 | 19 février 2016 | 4 mars 2016 |   Nous attirons votre attention sur le fait que les contributions présentées aux réunions d'experts additionnelles doivent, elles aussi, être soumises en ligne. Vous devez sélectionner la réunion de votre choix au moment de soumettre votre contribution. Vous voudrez bien soumettre vos contributions aux réunions d'experts au moins 12 jours calendaires avant l'ouverture des réunions.  Documentation  Les réunions des commissions d'études seront sans papier. Les délégués sont instamment priés d'apporter leurs ordinateurs portables pour pouvoir télécharger tous les documents des réunions et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. Un guide utilisateur pour la synchronisation des documents est disponible à l'adresse: [http://www.itu.int/en/ITUD/Study‑Groups/2014-2018/Pages/delegate-resources/synchronization-application.aspx](http://www.itu.int/en/ITUD/StudyGroups/2014-2018/Pages/delegate-resources/synchronization-application.aspx).  Il est demandé aux délégués de s'assurer qu'ils disposent d'un compte TIES leur permettant d'accéder aux documents des réunions des commissions d'études via le site web. Des informations sur la marche à suivre pour demander la création d'un compte TIES sont disponibles à l'adresse: <http://www.itu.int/TIES/index.html>.  Informations pratiques  Veuillez noter que la Suisse applique une procédure stricte pour l'obtention des visas. Les participants sont priés de lire attentivement la procédure à suivre à cette [adresse](http://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2010-2014/Pages/delegate-resources/visa-procedures.aspx). Veuillez noter qu'il faut au minimum trois semaines pour traiter une demande de visa Schengen. Une liste des hôtels de Genève accordant des tarifs préférentiels à l'UIT peut être consultée sur le site web: <http://www.itu.int/travel/>.  Si vous avez des questions concernant ces réunions et les activités des commissions d'études de l'UIT‑D, n'hésitez pas à vous adresser au **Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D** (par courrier électronique, à l'adresse: [devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int) ou par téléphone au +41 22 730 5999). |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_